

ANNEXE 1 : Fiches descriptives des missions proposées

1. contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ;
2. accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté ;
3. contribuer aux actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport ;
4. contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable ;
5. animer la réserve citoyenne de l'éducation nationale ;
6. contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles ;
7. promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé ;
8. contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire ;
9. participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation ;
10. contribuer à l'animation de la vie lycéenne ;
11. contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Il est à noter que la fiche mission « contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire » a été complétée et prévoit désormais que les VSC pourront, à la rentrée 2021, accompagner les équipes pédagogiques dans l'organisation et la mise en oeuvre des dispositifs « Savoir rouler à vélo » et « Aisance aquatique ».

De plus, dans le cadre des missions « contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire » et « contribuer aux actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport », les volontaires peuvent participer à la mise en oeuvre des dispositifs « Génération JO 2024 » et « Ciné-clubs ».

Fiche n°1 - Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire

La description de la mission

- participer à l'accueil du matin ;

- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;

- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;

- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;

- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;

- accompagner une sortie scolaire ;

- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;

- assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;

- gérer les bibliothèques, centres de documentation (BCD), fonds documentaire (entretien des livres, classement, étiquetage) des bibliothèques et assister les enseignants pour :
 - > accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
 - > présenter le fonctionnement de la BCD aux élèves ;
 - > lire et raconter un album à un élève ou à un groupe d'élèves ;
 - > accompagner des élèves en lecture autonome.

- élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves à des opérations, prix ou concours, aux journées ou semaines dédiées (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement), commémorations...

- participer aux actions relatives à la lutte contre le harcèlement scolaire

- En école maternelle, contribuer particulièrement à l'apprentissage de la langue dans les activités proposées. En école élémentaire avoir une attention particulière aux élèves arrivants allophones.

- Les volontaires en écoles peuvent, en fonction des besoins du collège voisin, participer à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes de collégiens volontaires. Il s'agit de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission est réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aident dans sa tâche. Il conviendra dans ce cas qu'un emploi du temps précis soit établi conjointement par le directeur et le principal du collège. Les volontaires des écoles interviennent en priorité intervenir avec des élèves de sixième dans le cadre du cycle 3.

Le cadre de la mission

- stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;

- l'IEN de la circonscription ou l'IEN-A, au niveau du département, pourraient présenter les spécificités, rôles et missions, de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Les volontaires pourront accompagner les équipes pédagogiques dans l'organisation et la mise en oeuvre des dispositifs « Savoir rouler à vélo » et « Aisance aquatique ». Ils pourront également participer à la mise en oeuvre des dispositifs « Génération JO 2024 » et « Ciné-clubs ».

Fiche n°2 - Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté

La description de la mission

Les volontaires pourront participer, en collège, à plusieurs types d'actions et de projets liés à l'éducation à la citoyenneté, notamment dans le cadre des mesures de la grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République et du parcours citoyen. Les actions ou projets concernés couvrent un large ensemble de thématiques liées à la citoyenneté (éducation aux médias et à l'information, solidarité internationale, égalité filles/garçons, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, prévention des discriminations, lutte contre le harcèlement scolaire, actions mémorielles...) :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement ;

- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (recherches de subventions, mise en place de convention...) et aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics...) tout au long du projet ou de l'action ;

- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (conseils d'élèves, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;

- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;

- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journaux d'établissement, blog...) en mobilisant les élèves autour du professeur documentaliste ;

- en lien avec les conseillers principaux d'éducation (CPE), accompagner les élèves délégués ainsi que ceux élus dans les instances pour l'exercice de leurs mandats et favoriser leurs initiatives pour le développement de la vie associative au sein de l'établissement ;

- s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation d'actions éducatives de type opérations, prix ou concours, journées dédiées à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée internationale des droits de l'enfant, mais aussi les commémorations : armistice de 1918 (11 novembre), victoire de 1945 (8 mai), journée de la mémoire des génocides (27 janvier), journée du souvenir des victimes de la Déportation (dernier dimanche d'avril), journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai), journée nationale de la résistance (27 mai)...

- en outre, en collège les volontaires participeront à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ; les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).

- les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°3 – Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport

La description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets, en collège, ayant trait à la fois à l'éducation artistique et culturelle (EAC) ainsi qu'à la pratique sportive en lien avec les enseignements d'EPS ou les activités menées au sein de l'association sportive de l'établissement (UNSS). Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes.

Dans le cadre des projets spécifiques (résidence d'artiste, classe à projet artistique et culturelle, compétition sport scolaire, action d'éducation par le sport...) ils pourront :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine des arts, de la culture et du sport, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions ou projets spécifiques ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale (recherche de subvention, mise en place de convention...) ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;
- soutenir les équipes éducatives, les élèves et les intervenants extérieurs dans l'organisation d'un temps fort de restitution (spectacle, concert, exposition, cérémonie...) lié au projet réalisé et ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (parents, collectivités locales, autres établissements scolaires...) ;
- en outre, en collège les volontaires participeront à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.
- dans toutes ces activités accorder une attention particulière à la question de la langue française notamment pour les élèves arrivants allophones.

Le cadre de la mission

- un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ;
- les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).
- les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

A compter de la rentrée 2021, les volontaires pourront participer à la mise en oeuvre des dispositifs « Génération JO 2024 » et « Ciné-clubs ».

Fiche n°4 – Contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable

La description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets ayant trait au développement durable dans les collèges. Dans le cadre des projets de développement durable, les volontaires pourront :

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les personnels techniques et de direction et les partenaires territoriaux ;
- venir en soutien à l'organisation de simulations pédagogiques de négociations internationales sur le climat ;
- aider à l'organisation de débats citoyens sur les enjeux du développement durable, de la lutte contre le changement climatique, afin de faire émerger des projets et des actions ;
- aider à organiser des sorties scolaires dans la nature ;
- en outre, en collège les volontaires participeront à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- les volontaires pourront être rattachés à une unité départementale mise à disposition des établissements en fonction de leurs projets par l'IA-DASEN ;
- un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ;
- les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).
- les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°5 - Animer la réserve citoyenne de l'éducation nationale

La description de la mission

La réserve citoyenne de l'éducation nationale constitue une des formes possibles d'engagement individuel au service de l'École de la République. Ce dispositif permet à toute personne qui le souhaite d'apporter, en son nom propre et bénévolement, son soutien aux enseignants du premier et du second degrés pour la transmission des valeurs de la République. Complémentaire d'un engagement associatif ou de service civique, elle permet de répondre en confiance aux demandes nombreuses des citoyens, femmes et hommes, adhérents ou non à des associations, désireux de faire partager leurs expériences professionnelles et personnelles et d'apporter leur concours aux actions en ce sens conduites dans le cadre d'activités périscolaires organisées par les collectivités territoriales.

La gestion de la réserve citoyenne de l'éducation nationale est assurée au niveau académique grâce notamment au référent nommé par le recteur et agissant sous son autorité. Le référent académique « réserve citoyenne » est notamment chargé d'examiner les candidatures, d'animer le vivier académique de réservistes et d'assurer, auprès des personnels des écoles et des établissements, une information sur le dispositif et ses potentialités. La mission de service civique consiste, auprès du référent, à créer les conditions d'une animation de la réserve citoyenne favorisant le développement de ce dispositif ; à ce titre pourront être confiées aux volontaires certaines missions parmi les suivantes :

- participer à l'information régulière des réservistes sur la politique académique en matière d'éducation des jeunes aux valeurs de la République et sur les demandes des établissements ;
- contribuer à la mise en place de la politique de communication interne et externe sur la réserve citoyenne de l'éducation nationale ; soutien à la politique de valorisation ;
- contribuer à animer la réserve sur le territoire en lien avec les inspecteurs d'académie- directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les chefs d'établissement, les inspecteurs en charge d'une circonscription et les directeurs d'école ;
- contribuer à la politique académique de partenariat avec les associations, les autres services de l'Etat, les institutions, le monde économique sur le sujet de la réserve ;
- contribuer au suivi de la réserve et au bilan annuel du référent sur la réserve citoyenne dans l'académie.

Le cadre de la mission

- accueil au niveau académique pour une présentation du contexte institutionnel ;
- mise à disposition du kit de prise en charge de la réserve citoyenne en académie.

Fiche n°6 - Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles

La description de la mission

Les jeunes en service civique doivent, principalement sur la période de 17h à 22h et le mercredi après-midi, proposer des activités pédagogiques, éducatives et citoyennes originales et complémentaires de celles qui sont habituellement proposées. Ils devront contribuer au développement du projet qui permettra des conditions d'accueil optimisées, et un environnement éducatif, sportif, artistique et culturel proposé aux internes, riche et varié en lien avec le territoire.

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes :

- faciliter les liens avec les acteurs externes, qui interviennent en complément des personnels de l'établissement (associations, structures sportives ou culturelles, etc.) ;
- préparer et faciliter les contacts et les rencontres avec les familles ;
- participer aux horaires d'ouverture du centre de documentation et contribuer à la mise à disposition des ressources documentaires pour les internes ;
- aider un interne ou un groupe d'internes à l'apprentissage des leçons et à la réalisation des devoirs, participer à la vie ou à la création d'outils de communication propre à l'internat (site web, publication interne, brochures, etc.) ;
- contribuer au développement de l'engagement associatif des internes en menant des activités originales avec des petits groupes de volontaires ;
- contribuer au développement d'activités artistiques, culturelles et sportives ;
- contribuer au développement des usages pédagogiques du numérique ;
- développer des ateliers de jeux éducatifs.
- en outre, en collège les volontaires participeront à «Devoirs faits » pour des externes et des demi-pensionnaires pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- rencontre avec le chef d'établissement, le tuteur et les acteurs principaux ;
- une lettre de mission peut être envisagée.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°7 – Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires

La description de la mission

Dans le cadre des actions de sensibilisation dans le champ de la santé, le volontaire pourra notamment :

- aider les écoles et les établissements scolaires ou les maisons des lycéens dans la réalisation d'actions de promotion de la santé dans ses trois dimensions : éducation à la santé, prévention et protection ;
- être en appui du personnel enseignant, de santé et d'éducation pour la mise en place d'actions éducatives pour chaque cycle de la scolarité de l'élève, et notamment dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire ;
- contribuer à l'amélioration des échanges entre les acteurs de l'école ou de l'établissement, les familles, les acteurs locaux pour la mise en oeuvre de démarches de prévention ;
- participer à la mise en place du parcours éducatif de santé (PES) pour tous les élèves ;
- s'impliquer et impliquer les élèves dans l'amélioration d'un environnement le plus favorable possible à la santé et au bien-être.

Le volontaire pourra également donner de l'information aux élèves et répondre à leurs questions, assurer des permanences, participer à améliorer l'utilisation par les élèves des ressources et services, organiser des expositions itinérantes, notamment sur les thèmes suivants : prévention des conduites addictives ; prévention des accidents de la vie courante ; éducation à l'alimentation en lien avec la promotion de l'activité physique. Le volontaire pourra venir en appui des professionnels qui sensibilisent les personnels et les élèves aux questions d'hygiène et de sécurité et aux risques. Ils pourront contribuer à des animations de sensibilisation aux gestes qui sauvent. Le volontaire pourra co-animer des débats santé en lien avec les enseignants et les partenaires, pour mettre en place des séances de prévention organisées auprès des élèves. Il pourra également accompagner les élèves à la conception d'outils de communication et de supports pédagogiques à destination des jeunes en lien avec des professeurs et/ou le CPE, par exemple, dans un cadre d'infographie pour contribuer aux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), travaux personnels encadrés (TPE)...

En outre, en collège les volontaires participeront à «Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.
- Ces interventions en promotion de la santé se feront dans le cadre de la charte de l'intervention en promotion de la santé, prévue au plan national de santé publique pour la rentrée 2018.
- Une co-animation, jeune en service civique et personnels enseignants et/ou d'éducation, formateurs est indispensable pour mener à bien l'intervention devant des classes ou groupes d'élèves.
- Mission d'accompagnement et de médiation par les pairs. Un jeune en service civique peut être l'accompagnateur des pairs et rendre compte de leur démarche méthodologique au pilote du projet dans l'école ou l'établissement scolaire.

Fiche n°8 – Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire

La description de la mission

Dans le cadre de cette mission, les volontaires seront mobilisés pour aider les jeunes en situation de décrochage scolaire et leur permettre un retour en formation.

Ils joueront un rôle de parrains mais aussi de tiers neutres entre l'école et l'élève afin de leur redonner confiance dans l'école.

Les volontaires auront comme rôle de :

Prévenir l'abandon scolaire précoce au sein des établissements scolaires

- organiser des entretiens réguliers avec les jeunes en risque de décrochage scolaire, répondre à leurs questions, les rassurer ;
- à partir de ces discussions, faire le lien entre les élèves et les professeurs pour résoudre les difficultés éventuelles ;
- aider les jeunes à valoriser les connaissances et compétences acquises pour leur redonner confiance dans l'école, par exemple au travers d'ateliers interactifs en groupe ;
- informer les élèves et leurs familles sur les acteurs de l'insertion et l'emploi pouvant les aider à trouver leur voie ;
- permettre à ces jeunes de rencontrer des professionnels dans les secteurs d'activité qui les intéressent.

Accompagner les jeunes sortis du système scolaire souhaitant un retour en formation initiale dans le cadre d'actions menées au titre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

- participer aux activités de remobilisation proposées par les missions de lutte contre le décrochage scolaire aux jeunes ;
- proposer de nouvelles activités de remobilisation ludiques (théâtre, sport, loisirs créatifs).
- aider les jeunes en situation de décrochage scolaire dans leurs démarches et dans leur parcours, notamment en les accompagnants dans leurs entretiens avec les acteurs de l'insertion et de l'éducation ;
- faciliter la mise en confiance des jeunes en valorisant leurs réussites et en les aidants à résoudre leurs problèmes éventuels.
- entretenir, en tant que parrain, le contact avec les jeunes ayant suivi des actions des MLDS pour connaître le parcours qu'ils ont suivi ensuite.
- proposer à ces jeunes ayant suivi des actions à la MLDS et ayant réussi à raccrocher de venir témoigner auprès des jeunes inscrits à la MLDS et espérant retourner en formation.

Favoriser l'information des jeunes décrocheurs et de leurs familles dans les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE)

- informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plates-formes dont le but est d'identifier et de proposer aux jeunes sortis du système scolaire une solution de retour en formation ou professionnelle adaptée à leurs souhaits ;
- participer aux rencontres entre les acteurs des plateformes et les jeunes en situation de décrochage scolaire : les aider à définir quel projet ils envisagent et par la suite les accompagner dans leurs démarches (entretiens avec les missions locales, les centres d'information jeunesse, inscription à des formations etc.) en tant que parrain.

Informers les jeunes au sein des structures qu'ils fréquentent sur leurs droits en matière d'accompagnement pour le retour en formation

- favoriser l'accès des jeunes à l'information et aux droits sur le retour en formation ;
- faciliter les prises de contact avec les jeunes lors de la campagne de communication sur le droit au retour en formation ;
- démarcher les acteurs en contact avec les jeunes (éducateurs, animateurs sociaux, ...) pour leur permettre d'identifier les jeunes en risque de décrochage ;
- intervenir dans des structures de retour à l'école comme les micro-lycées ou l'école de la deuxième chance ;
- en outre, en collège les volontaires participeront à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- Les candidatures devront faire l'objet d'un avis après un entretien, conduit par le chef d'établissement ou le directeur de centre d'information et d'orientation, responsables des actions, des structures de retour à l'école et des réseaux FOQUALE ou son représentant, afin de pouvoir garantir la sécurité corporelle, affective, psychique des élèves dont le suivi et l'accompagnement leur sera confié.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°9 - Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation

La description de la mission

Sous la responsabilité du chef d'établissement, le volontaire intervient en appui au psychologue de l'Education Nationale (PsyEN), en établissement public local d'enseignement (EPL). Il peut être amené à collaborer avec les membres de l'équipe éducative, notamment les professeurs principaux et les conseillers principaux d'éducation (CPE). Il peut aussi intervenir en centre d'information et d'orientation (CIO), sous la responsabilité du directeur du centre d'information et d'orientation (DCIO).

Les missions du volontaire sont définies localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements. Les actions engagées s'inscrivent dans le cadre de la mise en oeuvre du parcours Avenir et se déclinent, selon les lieux d'intervention, pour enrichir :

- la connaissance des formations et des métiers en lien avec le monde économique ;
- la connaissance de soi et le développement de la capacité à entreprendre ;
- l'aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel.

En EPLE, la contribution du volontaire peut prendre la forme de participation à l'animation d'ateliers de découverte au centre de documentation et d'information de l'établissement (CDI), de préparation de rencontres de professionnels, d'accompagnement de visites en entreprise ou de lieux de formation (lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel et centre de formation d'apprentis).

Pour l'aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel, le volontaire peut, en complément des interventions du professeur principal et du psychologue de l'Education Nationale (psyEN), tutorer ou mentorer des élèves nécessitant un accompagnement renforcé. Son action peut également être tournée en direction des familles, en particulier au moment des démarches administratives (dossier à remplir) nécessaires aux procédures d'orientation (fiche de dialogue) et d'affectation (dossier Affenet ou Parcoursup). Il peut s'impliquer dans la valorisation et l'animation des espaces "parents" autour du kiosque ONISEP en appui des professeurs et des psyEN, avec le CPE et le professeur documentaliste.

Dans les collèges REP et REP+, il contribue à la mise en place des actions des cordées de la réussite et des parcours d'excellence ainsi qu'au suivi des jeunes qui y participent. Il contribue notamment à la mise en oeuvre de la continuité du parcours des jeunes concernés au lycée. Dans les lycées, les volontaires suivent plus particulièrement les jeunes inscrits dans les parcours d'excellence afin de favoriser une bonne appréhension du parcours vers le supérieur.

En fin d'année scolaire, il accompagne les familles dans leur démarche d'inscription dans l'établissement d'accueil (lycée, CFA, établissement d'enseignement supérieur...). Il peut aussi accompagner la recherche du contrat d'apprentissage.

Dans les collèges REP+ les volontaires devront particulièrement contribuer à accompagner les élèves des classes de quatrième et de troisième de l'éducation prioritaire et des quartiers prioritaires de la ville pour **la séquence d'observation**.

Dans le cadre de la création d'une "bourse de stages à l'attention des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la ville, le chef d'établissement sera l'interface entre le Commissariat général à l'Egalité des Territoires (CGET), le portail numérique "mon stage de troisième" et le jeune en service civique. Le jeune en service civique, en relation avec les personnels de l'éducation nationale responsables de la séquence d'observation (le chef d'Etablissement ou le professeur principal) accompagnera les élèves de classe de troisième (ou de quatrième dans certains cas) pour la séquence d'observation.

Le choix des périodes pour les séquences d'observation en milieu professionnel relève de l'initiative des établissements scolaires ; son organisation durant les vacances scolaires est formellement exclue. La durée de la séquence d'observation peut être de cinq jours consécutifs ou non. Cet accompagnement par le jeune volontaire en service civique pourra se faire en trois phases (selon ce que fixera le conseil pédagogique) :

- Une première phase : celle de la recherche, lorsque les élèves de troisième doivent prospecter des entreprises, des associations ou des administrations pouvant les accueillir ;
- Une seconde phase, celle de la préparation de la séquence d'observation en amont de la période proprement dite de stage ;
- Une troisième phase pourra consister à accompagner les élèves, après leur semaine de stage, lors de la rédaction du rapport de stage (si celui-ci est demandé par l'établissement). Une attention toute particulière sera apportée à sa rédaction car certains élèves le présentent lors de l'oral du diplôme nationale du brevet.

En centre d'information et d'orientation, en lien avec le directeur de CIO, le volontaire en service civique apporte sa contribution aux missions principales du centre, notamment l'accueil de tout public. Dans ce cadre, le volontaire peut accueillir et guider le public dans l'espace documentaire et multimédia du CIO. Il assure plus

particulièrement la promotion et la présentation des outils ONISEP (www.monorientationenligne ; www.monstageenligne ; www.monindustrie ; brochures, kiosque ; sites...).

Le volontaire apporte également sa contribution à l'organisation d'événements, par exemple dans le cadre des comités locaux école-entreprise, du type : Nuit de l'orientation, forum avenir étudiant, organisation de forum des métiers, organisation de portes ouvertes, speed-dating, ateliers découverte des métiers, rencontres avec CFA, anciens élèves, professionnels, etc.

Dans les pôles de stage, avec l'animateur du pôle, le volontaire apporte sa contribution à :

- la mise en relation d'élèves et de leurs familles avec les entreprises ou les institutions susceptibles de les accueillir ;
- la recherche de partenaires (entreprises, associations, professions libérales, institutions publiques) pour développer l'offre de stages.

En outre, en collège, les volontaires participeront à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- Les activités sont menées en binôme avec un psychologue de l'Education Nationale.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°10 – Contribuer à l'animation de la vie lycéenne et collégienne

La description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets portés par les lycéens et collégiens, notamment dans le cadre des mesures de la grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République. Encadrés par les personnels de l'établissement chargés de la vie lycéenne et collégienne, ils contribueront à accompagner la dynamique d'animation de la vie lycéenne) :

- participer à l'animation des semaines de l'engagement lycéen, encourager la formation par les pairs en accompagnant les élus volontaires, encourager la participation des élèves ;
- participer à la préparation et à l'animation des réunions du Conseil de la vie lycéenne, accompagner les élus et favoriser les initiatives des lycéens (recherches de subvention, réponses aux appels à projet académiques) ;
- faciliter la coordination entre conseils de la vie lycéenne (CVL), inter-CVL et conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), renforcer la capacité de communication des élus ;
- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'engagement des jeunes, afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (recherches de subventions, mise en place de convention...) ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics, bénévoles de la réserve citoyenne...) tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (café-débat, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;
- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webTV, webradio, journaux lycéens, blogs...) en mobilisant les élèves autour du professeur documentaliste ;
- accompagner les lycéens dans la structuration ou l'animation d'une Maison des lycéens, dans le respect de l'autonomie de leur association ;
- s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée de la mémoire et des génocides, la journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, la semaine d'éducation contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations...
- initier des actions de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement à l'école (mise en place du dispositif des ambassadeurs lycéens), à la lutte contre les addictions, à l'égalité entre filles et garçons...

Le cadre de la mission

Le référent de vie lycéenne de l'établissement encadre la mission du volontaire.

Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres). La coordination des jeunes en service civique auprès d'établissements de la même circonscription devra être encouragée.

Fiche n°11 - Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap

La description de la mission

Les volontaires pourront participer en école, collège ou lycée, en appui à l'inclusion d'élèves en situation de handicap dans l'école ou l'établissement et le cas échéant au cours des activités des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Ils pourront notamment :

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information ;
- accompagner une sortie scolaire ou des déplacements liés aux projets mis en place;
- coopérer avec les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion , et en assurant des actions de médiation;
- coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ;
- aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation au handicap à destination des jeunes dans l'école, collège ou lycée, en leur proposant par exemple des mises en situation (parcours en fauteuil, déjeuner dans l'obscurité, etc ...) ;
- élaborer et animer des activités originales de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre de chaque année ;
- en outre, en collège les volontaires participeront à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- Le stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;
- Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres) ;
- Les activités concernant le handicap sont menées en binômes avec un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH) ou en relation avec tout autre personnel titulaire (infirmier, assistant social, conseiller principal d'éducation, etc.) chargé d'activités auprès d'élèves en situation de handicap.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.